

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers représentés : 6
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 26

L'an deux mille vingt cinq, le vingt neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 23/09/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Christelle GAUBERT, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Jean-Pierre CITEAU, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Vincent BELLEAU, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU

Absents donnant pouvoir : Evelyne BAUD a donné pouvoir à Christine GUILLOTEAU, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Sarah MICHON a donné pouvoir à Nicole EDOUARD, Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT

Absents excusés : Sarah RENAUD, Sébastien HULIN, Hélène LEMESLE

Absents : Corinne BRAUD, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D29092025_01 : Convention Hors Programme avec Vendée Eau - déplacement poteau incendie - rue de Nantes

Vu le Code des marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 mars 2022, approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat de la Communauté de Communes du Pays des Achards,

Considérant qu'il convient de déplacer le poteau incendie pour mieux desservir en eau potable la rue de Nantes-

Monsieur Didier RETAILLEAU, Adjoint Aménagement et cadre de vie, présente à l'assemblée la convention hors programme de Vendée eau suivante :

Convention de travaux hors programme avec Vendée Eau	Travaux	Montant des travaux		Participation communale
		HT	TTC	
Convention n°02.073.2025	Déplacement d'un poteau incendie rue de Nantes	3610,88 €	4 333,06 €	100%
TOTAL participation communale		3 610,88 €	4 333,06 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 26 voix POUR :

- **APPROUVE** la convention hors programme avec Vendée Eau telle que présentée ci-dessus pour un montant de 3 610,88 € HT soit 4 333,06 € TTC, somme inscrite au budget principal 2025 ;
- **AUTORISE** la publication de la convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 085-200065795-20250929-D29092025_01-DE

S²LO

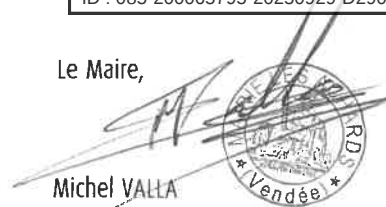
La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 03/10/2025
Au registre